

1. RISQUES LIÉS AUX POUSSIÈRES DE BOIS

Les métiers les plus exposés sont la menuiserie et l'ébénisterie.

Les activités les plus exposantes sont :

- le ponçage, le sciage, notamment lors de l'utilisation d'outils portatifs
- le nettoyage au balai ou à la soufflette

Les poussières de bois sont dangereuses, elles provoquent :

- des cancers de l'éthmoïde et sinus de la face
- des allergies respiratoires (rhinites, asthme) et cutanées (eczémas)

CANCER DE L'ETHMOÏDE	
Les signes d'alerte sont :	L'éthmoïde est un os situé entre les fosses nasales et les orbites oculaires. Il est creusé de cavités appelées sinus.
- saignement de nez unilatéral	
- nez bouché en permanence	
- maux de tête	

2. RISQUES LIÉS AUX PRODUITS CHIMIQUES

- colles : néoprène ou polychloroprène - urée formol époxydique - phénoplaste - polyuréthane
- traitements des bois : pesticides - fongicides - solvants organiques
- peinture et vernis : isocyanates - toluène - xylène
- solvants : white-spirit - toluène - butano

L'exposition à ces produits peut causer les affections suivantes : eczémas, conjonctivites, allergies respiratoires, intoxications, neurotoxicités.

3. RISQUES LIÉS AUX MACHINES ET OUTILS

- Machines avec lames ou pièces mobiles accessibles : traumatismes de la main (coupures, écrasements, amputations partielles ou totales)
- Non-conformité des machines, matériel obsolète, matériel mal adapté au travail à réaliser : traumatismes, blessures, coupures, affections physiques et/ou auditives

4. AUTRES RISQUES

- Bruit : risques de surdité
- Manutention : troubles articulaires et tendineux du rachis et du membre supérieur
- Postures : troubles musculo-squelettiques
- Encombrement des ateliers et des chantiers : traumatismes divers lors de chutes
- Incendie/explosion (poussières et produits inflammables)
- Vibrations par utilisation d'outils pneumatiques
- Travaux en hauteur

visitez
notre site internet

www.ssti03.fr

La prévention

MESURES DE PRÉVENTION COLLECTIVES

- Installation générale d'aspiration des poussières avec une centrale de récupération à l'extérieur de l'atelier
- Captage des polluants au plus près de la source sur machines fixes et portatives
- Compensation de l'aspiration par une arrivée d'air neuf (éviter les courants d'air)
- Vérification périodique et maintenance préventive annuelle de toutes les installations d'aspiration
- Capotage des machines si techniquement possible
- Installation des compresseurs à l'extérieur de l'atelier
- Réalisation de contrôles atmosphériques 1 fois/an : Valeur Limite d'Exposition Professionnelle 8h (VLEP) = 1mg/m³
- Interdiction d'utiliser les soufflettes ou le balai pour le nettoyage
- Éclairage des locaux et des postes de travail (500 lux au minimum)*
- Sécurisation de toutes les machines
- Installation d'une cabine de peinture aux normes et maintien des performances (contrôles, suivi des filtres, maintenance)
- Inventaire des produits chimiques utilisés, maintien à jour des Fiches de Données de Sécurité (FDS) et communication au médecin du travail
- Mise en conformité du local de préparation de peinture : il doit être dédié et ventilé
- Renforcement de la sécurité incendie (extincteurs contrôlés annuellement, alarmes, déclencheurs manuels, détecteurs, trappes de désenfumage, plans d'évacuation)
- Réalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)*
- Formation Sauveteur Secouriste du Travail dispensée aux salariés
- Mise à disposition d'une trousse d'urgence, dans un endroit accessible et clairement identifié, avec vérification périodique du contenu et des dates de péremption, point d'eau à proximité

MESURES DE PRÉVENTION INDIVIDUELLES

- Formation à la lecture et à la compréhension des étiquetages des produits dangereux
- Formation Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP) / Sauveteur Secouriste du Travail (SST)
- Connaissance des consignes de sécurité et formation à l'utilisation des extincteurs
- Équipements de Protection Individuelle (EPI) : masques FFP3 (ponçage, poussière), masques à cartouche (peinture, solvant) stockés dans un lieu non pollué
- Autres Équipements de Protection Individuelle (EPI) : chaussures de sécurité antidérapantes, lunettes, gants, protections auditives, combinaisons jetables ou vêtements de travail
- Formation du personnel à l'utilisation des EPI. Ils doivent être utilisés et ajustés correctement, vérifiés pour garantir le maintien des performances
- Lavage quotidien du nez au sérum physiologique ou à l'eau
- Attestation d'exposition aux poussières de bois remplie par l'employeur lorsque le salarié quitte l'entreprise
- Suivi post professionnel de chaque salarié exposé aux poussières de bois

HYGIÈNE GÉNÉRALE

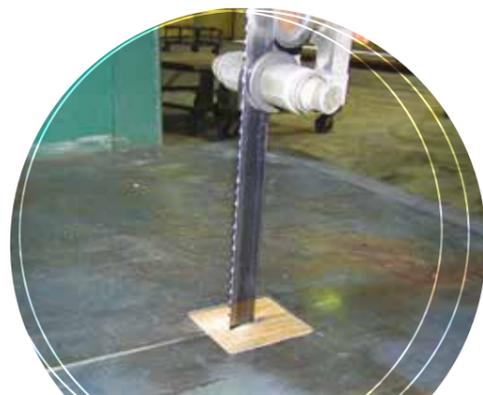
- L'atelier doit être maintenu propre : aspiration des poussières
- Vérification et entretien du système de chauffage
- Les vestiaires sont équipés de douches avec eau chaude
- Fontaine oculaire
- Les tenues de travail doivent être propres



1. PRÉVENTION ET PROTECTION

- Des mesures d'empoussièrement sont réalisées régulièrement* 5
(mesures obligatoires décret n° 2003-1254 du 23 décembre 2003)
- Il existe une installation centralisée d'aspiration des poussières sur les machines fixes, avec aspiration à la source 5
- Les machines portatives sont raccordées à un système centralisé d'aspiration des poussières 5
- Le stockage des poussières aspirées se trouve dans un local spécifique à l'extérieur de l'atelier 5
- Le système d'aspiration des poussières est contrôlé régulièrement* et il existe un registre de contrôle des installations 5
- Des arrivées d'air neuf compensent l'extraction de l'air générée par l'aspiration des poussières 5
- Les machines fixes sont correctement capotées de manière à rendre inaccessibles tous les éléments mobiles ou coupants 5
- Les machines sont aux normes, équipées de protections électriques, de contacteurs disjoncteurs contre les démarrages intempestifs, de systèmes d'arrêt 5
- Les ateliers et les équipements sont maintenus propres, les allées sont libérées de tout objet encombrant 5
- Pour le nettoyage, le balai est remplacé par un aspirateur 5
- Les consignes et procédures de sécurité sont affichées et respectées 5
- Du matériel d'aide à la manutention est disponible et utilisé pour la manipulation de charges ou d'objets volumineux 5
- Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) est mis à jour* 5
- Les salariés ont reçu une formation à la Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP) 5
- Tous les produits chimiques utilisés sont répertoriés et les Fiches de Données Sécurité sont tenues à jour et communiquées au médecin du travail 5
- Ils sont stockés dans un local spécial ventilé, avec bacs de rétention 5
- Des EPI (gants, lunettes, masques, protections auditives, chaussures de sécurité) sont mis à disposition du personnel 5
- Ces protections sont régulièrement utilisées 5
- Vous utilisez des masques anti-poussières de type FFP3 pour toutes les activités génératrices de poussières 5

PRÉVENTION ET PROTECTION *votre score (max. 95)*



*URGENCE MAIN AUVERGNE
Clinique de la Châtaigneraie
63110 BEAUMONT
Tél : 04 73 27 11 11

2. HYGIENE

- Des vestiaires équipés de lavabos et de douches sont installés dans un local indépendant 5
- Il existe un distributeur de savon aux normes NF 5
- Le port de vêtements de travail est obligatoire 5
- Les salariés exposés aux poussières de bois effectuent un lavage quotidien du nez au sérum physiologique ou à l'eau 5
- Les locaux sanitaires et la salle de repos sont régulièrement entretenus et nettoyés 5
- Un dispositif d'urgence de froid régulé, permettant la récupération d'un membre sectionné est à disposition. Le N° d'URGENCES MAIN AUVERGNE ** est affiché 5
- Une trousse d'urgence est à disposition du personnel. Le contenu et les dates de péremption sont vérifiés périodiquement 5

HYGIENE *votre score (max. 35)*

3. ENVIRONNEMENT ET CONFORT

- Les locaux sont convenablement chauffés (18° minimum) 5
- Le niveau d'éclairage des locaux est suffisant (recommandation minimum : 500 lux)* 5
- Les locaux où le niveau sonore est supérieur à 85 dB(A)* sont identifiés et le port de protections individuelles contre le bruit y est obligatoire 5
- Les activités ne générant pas de poussière sont séparées de celles qui en génèrent 5
- Il existe un point d'eau potable 5
- Les cabines de peinture doivent être aux normes, entretenues et contrôlées régulièrement 5

ENVIRONNEMENT ET CONFORT *votre score (max. 30)*

Votre score global (max. 160)

<i>Moins de 80</i>	<i>De 80 à 120</i>	<i>De 125 à 160</i>
<i>à améliorer</i>	<i>assez bien</i>	<i>excellent</i>

** Notre service est à votre disposition pour réaliser des mesures et vous aider à évaluer vos risques.*



www.ssti03.fr

Nous vous accueillons sur 3 secteurs géographiques

Centre de Moulins

(siège social)
23 rue des Châtelains
03000 Moulins
Tel. 04 70 46 84 20

Centre de Vichy

65 boulevard Denière
03200 Vichy
Tel. 04 70 31 35 35

Centre de St-Victor

125 route de Paris
03410 Saint-Victor
Tel. 04 70 02 25 90



**Maîtriser les risques
en menuiserie, charpente,
ébénisterie, fabrication**

**MÉTIERS DU
BOIS**

